

2019 DPE 10 Subvention (17.600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En soixante-quinze ans, la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume, passant de 239 kg par habitant en 1940 à 499 kg en 2018. Or, près de 70% du contenu de cette poubelle pourrait être évité, par des actions de réduction, de réemploi et de valorisation.

Face à ce constat, la Ville de Paris s'est dotée d'une stratégie « zéro déchet », adoptée au Conseil de Paris de juin 2014, ayant pour objectif de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets pouvant être valorisés.

Poursuivant son engagement dans les enjeux de transition écologique, la Ville de Paris s'est dotée d'un Plan Économie Circulaire, adopté au Conseil de Paris de juillet 2017 et d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté au Conseil de Paris de novembre 2017. Le PLPDMA comprend un programme de 20 actions, qui s'articule autour de six axes stratégiques et cible 5 gisements de déchets prioritaires que sont les emballages, les déchets alimentaires, les papiers, journaux et magazines, les textiles, linge, chaussures (TLC) et les déchets occasionnels. Ce programme d'actions pluriannuel doit permettre d'atteindre l'objectif national de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), entre 2010 et 2020, fixé par la loi relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015.

En cohérence avec les engagements portés dans le cadre de ses plans municipaux de prévention et de valorisation des déchets, la Ville de Paris est sollicitée pour soutenir un projet porteur en matière de prévention des déchets, à savoir la réalisation d'une seconde édition du défi famille zéro déchet, piloté par l'Agence Parisienne du Climat. En effet, l'axe 5 du PLPDMA vise à « sensibiliser tous les acteurs et à favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets », et plus particulièrement, a pour objectif de « renforcer les partenariats et les relais locaux ». Cet axe comprend la mise en œuvre d'opération « famille zéro déchet », qui correspond à une demande des Parisiens, émise à plusieurs reprises lors de la consultation du public sur le projet de PLPDMA.

La Ville de Paris s'est ainsi associée en 2018 avec l'Agence Parisienne du Climat (APC), qui possède déjà une forte expertise sur la sensibilisation des Parisiens aux enjeux climatiques et énergétiques et qui souhaite déployer ses actions à la prévention des déchets, en lançant pour la première fois un défi « famille zéro déchet ». Préalablement, l'APC lançait chaque année des défis « familles à énergie positive ». Pour le projet 2018, 30 familles parisiennes se sont engagées à adopter quelques gestes de réduction des déchets. Le bilan, très positif, a montré une réduction de 25% des déchets, tous flux confondus, pour l'ensemble des familles.

Au vu du succès de ce premier défi, l'Agence Parisienne du Climat envisage de renouveler le défi famille zéro déchet, auprès de 100 familles volontaires, sur une durée de 5 mois de septembre 2019 à janvier 2020. Ce défi comprend l'appel à candidatures auprès des Parisiens et un événement de lancement et de formation par les équipes de l'APC, avec la remise d'un kit pédagogique « zéro déchet » qui sera réalisé en concertation avec la Direction de la Propreté et de l'Eau, pilote du PLPDMA. Durant le suivi, des ateliers et rencontres seront organisés avec les familles et un événement de clôture avec restitution des résultats sera organisé.

Afin de donner de l'ampleur au défi et d'accompagner les familles candidates qui n'auraient pas pu être retenues, l'APC proposera, parallèlement au défi classique, un accompagnement sous format numérique ouvert à tous. Cet accompagnement numérique permettra notamment à toutes les familles souhaitant s'engager dans une démarche zéro déchet de faire partie de la communauté animée par l'APC. Seront ainsi partagés des challenges zéro déchet à relever toutes les deux semaines, des informations concernant les différents événements zéro déchet à Paris, des guides permettant de se former aux enjeux et aux pratiques du zéro déchet. Les ateliers et visites proposés aux familles sélectionnées pour participer au défi seront ouverts à la communauté numérique dans la limite des places disponibles.

Je vous propose de soutenir le projet de cette association pour un montant de 17.600 euros.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget général de fonctionnement de la ville de Paris de l'année 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris